



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 5.07.2011

L'an deux mille onze et le onze juillet à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maryse Bertrand, 1^{ère} adjointe, en l'absence du Maire, Jacques Lasserre (art. L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date d'affichage

Présents : Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/67

Absents : Mr LASSERRE (excusé), Mr DELPOUX (excusé), Mme BORELLO (excusée), Mr RAYNAL (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mmes GALINIER (procuration à Mme Bertrand), CHAILLET (excusée), Mrs BALOUP, DELBES (excusé), Mme RAHOU.

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

**REVERSEMENT
SUBVENTION A.C.S.E.
DANS LE CADRE DU
CONTRAT URBAIN
DE COHESION
SOCIALE**

Dans le cadre de l'avenant 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), l'Etat va verser à la commune une somme de 14 000 €. Sur ces 14 000 €, 4 400 € doivent être répartis entre toutes les associations qui œuvrent dans le cadre du Contrat Educatif Local. La répartition proposée est la suivante :

Musée du Saut du Tarn (Syndicat Mixte)	300 €
F.S.E. du Collège	200 €
Francas	2 000 €
Lo Capial	1 500 €
L'O.M.E.P.S.	400 €

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de répartir l'aide du C.U.C.S. entre les diverses associations porteuses de projets, comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants aux articles 6574 et 65737, fonction 422 du budget principal 2011.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011
Maryse BERTRAND
Maire-Adjoint,